

# ADHER SOL



## TRAITEMENT ANTIGLISSE des SOLS DURS, DEROCHANT DEGLACEUR

- ✓ Efficace sur de nombreux dallages et sols glissants
- ✓ Réduit les risques de chutes
- ✓ Ne modifie pas l'aspect des supports traités
- ✓ Application facile et rapide
- ✓ Apporte un effet antiglisse longue durée
- ✓ Economique par son rendement élevé



### PROPRIÉTÉS PRINCIPALES / ACTIONS

Miscible dans l'eau et facilement rinçable.

Produit spécifiquement à **usage professionnel** pour traitement préventif **antiglisse** de sols dangereux.

S'applique sur surfaces préalablement bien préparées avec le produit de prétraitement de nettoyage.

Assure le dérochage, le déglacage de sols trop lisses rendus dangereux en provoquant des chutes, notamment lorsque ces surfaces sont humides.

Permet de déglacer les sols glissants, surfaces minérales dures telles que:

- carrelages, dallages.
- grès cérames, terres cuites, vernissées
- faïences, marbres.
- bétons très lisses ou trop fermés.
- pierres naturelles dures, certains schistes ardoisiers, pavages, dallages d'intérieurs ou d'extérieurs, comblanchiens, etc...

Réduit les risques d'accidents de chutes sur et dans les :

Sols durs	Sols carrelés	Escaliers	Abords de piscines
Douches	Maisons de retraites	Thalassothérapies	Locaux sanitaires
Vestiaires	Locaux collectifs	Dallages de rues piétonnes	Dallages de jardins publics
Entrées ou halls de bâtiments	Magasins	Galeries marchandes	G.M.S.



**Prêt à l'emploi :** Par son effet antiglisse longue durée, apporte une solution particulièrement économique sans modifier l'aspect des surfaces ni le mode d'entretien journalier des sols.

## MODES ET DOSES D'EMPLOI

- 1 / Nettoyer, dégraisser, éliminer les salissures, les tartres organiques et minéraux présents sur le sol avec un **produit de préparation adapté** suivi de son rinçage complet à l'eau claire.
- 2 / Laisser **sécher** la surface ainsi nettoyée avant traitement.
- 3 / Etaler le produit de traitement antiglisse **à l'état pur uniformément** à la mope, au balai éponge, faubert. Laisser agir de **10 à 15 minutes maximum** et effectuer un rinçage complet à l'eau claire **jusqu'à neutralité**.



### NOTA IMPORTANT :

Compte tenu de la diversité de nature et de dureté des matériaux, surfaces des sols :

A ) Respecter soigneusement le temps de contact approprié suffisant avant le rinçage neutralisant complet afin d'éviter un déglacage excessif.

B ) Prévoir le renouvellement du traitement antiglisse en moyenne une fois par an selon l'intensité du trafic

## CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

ETAT PHYSIQUE	: Liquide limpide
MASSE VOLUMIQUE	: 1042 g/l +/-20g/l.
REACTION CHIMIQUE	: Acide
COULEUR	: pratiquement incolore
ODEUR	: senteur verte
TENSION SUPERFICIELLE à 5 %	: 25,6 Dynes/cm
POUVOIR TRAITANT MOYEN	: selon nature et dureté du support 1L pour 7 à 15 m <sup>2</sup>

## PRINCIPAUX ELEMENTS DE COMPOSITION

Préparation en solution aqueuse à base de composés acides synergisés et d'agents de surface à haut pouvoir désincrustant et dérochant.

## RECOMMANDATIONS



SGH05

P260 Ne pas respirer les vapeurs.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.  
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P501 Éliminer le contenu/récipient dans les déchets industriels spéciaux.

## Utilisations aux professionnels

Contient  
- moins de 5% de : agents de surface non ioniques

### IMPORTANT :

Observer les précautions de sécurité, travailler dans un local bien ventilé.  
Conservé hors de la portée des enfants.  
Stocker dans un endroit frais et sec.  
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.  
Refermer soigneusement l'emballage après chaque utilisation.

Ne pas appliquer sur surfaces en alliages légers, aluminium, anodisés, verre

**Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.**

UFI : UPCO-E03V-R005-48T0

**Extrait conditions de vente** : Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation Optimale Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité. **NOTA** : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.

Réf. 5142  
Révision n°2  
215203 HJM/EJ



Angle des rues Simonin et Claude  
B.P. 1769 - 98845 NOUMEA  
Tel / Fax: 26 36 76  
E-mail : t-pac@t-pac.nc  
NOUVELLE CALEDONIE

**MATERIELS ET PRODUITS INDUSTRIELS • DE MAINTENANCE ET D'HYGIENE  
SOLUTIONS ANTI-POLLUTION MARITIME ET TERRESTRE**